



# PROGRAMME DU 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2020

Cotisation 2<sup>ème</sup> semestre : Adulte 15€ Mineur : 7,5€

Courriel : [marcheetdecouverte@orange.fr](mailto:marcheetdecouverte@orange.fr)

Site Internet de l'association: <http://med.sportsregions.fr>

Contacts : Claude DUMAS 07 68 36 63 47 ou Geneviève LEFRANCAIS 06 12 35 29 14

*Les randonnées proposées se font sur un parcours entre 10 et 20 Km. En cas de verglas ou de neige, il y a toujours une randonnée de remplacement de prévue.*

Date	Lieu de randonnée	Départ	Responsables et renseignements	
Dimanche 06 Septembre	<b>Bois du Breuil : Les marais de Pennedepie</b>	08 heures 30	B. Levillain B. Guilmard P. Conan	06 13 04 23 92 06 85 07 67 58 06 76 70 36 51
Mercredi 09 Septembre	<b>En passant par Mathieu-Plumetot et Périers</b>	13 heures 30	JC. Desguets B. Guilmard D. Chenet	06 27 32 10 59 06 85 07 67 58 06 85 66 73 34
Samedi A-midi 12 Septembre ***	<b>Marche rapide : Thaon</b>	13 heures 30	B. Levillain B. Guilmard	06 13 04 23 92 06 85 07 67 58
Lundi 14 Septembre	<b>Asnelles : Entre terre et mer</b>	09 heures 30	D. Le Guen G. Lefrançais B. Guilmard	06 22 76 25 64 06 12 35 29 14 06 85 07 67 58
Samedi 19 Septembre	<b>Randonnée de 40 Km : Entre terre et mer</b> Départ Oustreham	07 heures 30	B. Levillain B. Guilmard	06 13 04 23 92 06 85 07 67 58
Dimanche 27 Septembre	<b>Saint Omer</b>	08 heures 30	B. Guilmard JC. Desguets B. Levillain	06 85 07 67 58 06 27 32 10 59 06 13 04 23 92
Mercredi 30 Septembre	<b>Marais de Robehomme</b>	13 heures 30	B. Guilmard P. Conan D. Chenet	06 85 07 67 58 06 76 70 36 51 06 85 66 73 34
Samedi A-midi 03 Octobre ***	<b>Marche rapide : Luc sur Mer</b>	13 heures 30	B. Guilmard D. Marchand	06 85 07 67 58 06 95 77 32 78
Lundi 05 Octobre	<b>Les ruelles de Saint Aubin</b>	09 heures 30	D. Le Guen G. Bihour C. Letourneur	06 22 76 25 64 06 13 11 04 46
**Week-End 10&11 Octobre	<b>Gouville : Itinérant : Inscription auprès de C. Emo jusqu'au 15/07/2020 Nombre de places limité</b>		C. Emo C. Dumas S. Lemonnier	06 70 44 22 16 07 68 36 63 47
Dimanche 18 Octobre	<b>Les Isles-Bardel :</b>	08 heures 30	G. Lefrançais C. Emo B. Levillain.	06 12 35 29 14 06 70 44 22 16 06 13 04 23 92
Mercredi 21 Octobre	<b>Du Locheur à Neuilly</b>	09 heures	JC. Desguets D. Marchand B. Guilmard	06 27 32 10 59 06 95 77 32 78 06 85 07 67 58
Samedi A-Midi 07 Novembre ***	<b>Marche rapide : Périers sur le Dan (les haute et basse vallées du Dan)</b>	13 heures 30	D. Chenet B. Guilmard B. Levillain	06 85 66 73 34 06 85 07 67 58 06 13 04 23 92
Dimanche 08 Novembre	<b>Un petit tour du Bessin par Subles</b>	08 heures 30	D. Le Guen M. Hébert C. Dumas	06 22 76 25 64 06 86 88 34 19 07 68 36 63 47
Lundi 16 Novembre	<b>Balade du côté du Dan</b>	09 heures 30	M. Hébert G. Bihour C. Emo	06 86 88 34 19 06 13 11 04 46 06 70 44 22 16
Mercredi 18 Novembre	<b>Bavent Petitville</b>	13 heures 30	D. Marchand G. Lefrançais M. Hébert	06 95 77 32 78 06 12 35 29 14 06 86 88 34 19
Dimanche 29 Novembre	<b>Grangues</b>	13 heures 30	C. Emo D. Le Guen P. Conan	06 70 44 22 16 06 22 76 25 64 06 76 70 36 51
Vendredi 04 Décembre	<b>Randonnée en faveur du Téléthon :</b> Participation de 5€ par personne avec distribution de vin chaud à mi-parcours. Le bénéfice sera reversé à l'Association du Téléthon.	20 heures	C. Emo G. Lefrançais	06 70 44 22 16 06 12 35 29 14
Samedi A-Midi 05 Décembre ***	<b>Marche rapide : Pégasus</b>	13 heures 30	B. Guilmard D. Marchand B. Levillain	06 85 07 67 58 06 95 77 32 78 06 13 04 23 92
Lundi 07 Décembre	<b>En passant par le château de Bénouville</b>	09 heures 30	M. Hébert G. Bihour C. Dumas	06 86 88 34 19 06 13 11 04 46 07 68 36 63 47
Mercredi 16 Décembre	<b>Anisy : Villon les Buissons</b>	13 heures 30	P. Conan B. Guilmard JC. Desguets	06 76 70 36 51 06 85 07 67 58 06 27 32 10 59

Dimanche 20 Décembre	<b>Beaumont en Auge</b>	13 heures 30	P. Conan C. Dumas M. Hébert	06 76 70 36 51 07 68 36 63 47 06 86 88 34 19
Mercredi 06 Janvier 2021	<b>Cheux</b>	13 heures 30	G. Lefrançais D. Marchand C. Emo	06 12 35 29 14 06 95 77 32 78 06 70 44 22 16
Samedi A-Midi 09 Janvier 2021	<b>Marche rapide : Ranville (Les carrières de calcaire de la rive droite de l'Orne)</b>	13 heures 30	D. Chenet D. Marchand	06 85 66 73 34 06 95 77 32 78
Dimanche 10 Janvier 2021	<b>Assemblée Générale : Présentation du bilan par les co-représentants légaux et la trésorière. Renouvellement CA et Election Collégiale: Bureau Adhésions et informations sur les séjours Goûter, rétrospective de l'année en photos</b>	14 heures 30 Espace Jules Vicquelin Ouisseham	C. Dumas G. Lefrançais	
Dimanche 17 Janvier 2021	<b>Mondeville: Caen rive droite</b>	13 heures 30	P. Lebéhot C. Dumas JC. Desguets	06 33 36 58 53 07 68 36 63 47 06 27 32 10 59
** Du 24 au 31 Janvier 2021	<b>Séjour raquettes à Arêches : Inscription auprès de G Lefrançais jusqu'au <u>30/09</u> Nombre de places limité</b>		G. Lefrançais D. Marchand	06 12 35 29 14 06 95 77 32 78

Sauf indication contraire, le départ des randonnées s'effectue toujours depuis le parking Rue de Colleville à Ouistreham (Cimetière)

\*\* Pour l'inscription à cette randonnée, un certificat médical de moins d'un an sera demandé. Pour ces mêmes randonnées le nombre de places est limité, en cas de dépassement d'inscriptions, un tirage au sort sera effectué. Le résultat sera communiqué aux intéressés 2 semaines après la date limite d'inscription.

\*\*\* Pour les randonnées de Marche rapide : le lieu de rendez-vous sera indiqué sur le site de l'Association.

## **ASSOCIATION MARCHÉ ET DÉCOUVERTE**

### **REGLEMENT INTERIEUR**

Le but de l'association est d'organiser des promenades pédestres en groupe. Ces sorties permettront de s'intéresser aux sites historiques, à la faune et la flore.

#### **Adhérents mineurs:**

Les mineurs ne pourront adhérer à l'association sans l'autorisation de leur responsable légal. Ils sont admis dans les sorties sous la responsabilité de leurs parents ou de toute autre personne adulte.

#### **Consignes pour le bon déroulement des sorties:**

Il est demandé aux adhérents d'être ponctuels aux rendez-vous de départ.

Chaque sortie est placée sous la responsabilité d'un membre du bureau. Chacun devra respecter les consignes au départ des randonnées.

Il est demandé aux adhérents, de s'habiller et de se chauffer selon l'itinéraire et les conditions atmosphériques.

Les chiens devront impérativement être tenus en laisse (nous comptons sur la compréhension de tous pour que les propriétaires d'animaux dangereux s'abstiennent de se faire accompagner par ceux-ci). Lorsque le déplacement s'effectue en car, les animaux ne sont pas tolérés.

Les postes de radio ne sont pas admis au cours des sorties.

#### **Respect de l'environnement:**

Les personnes et les biens devront être respectés par tous.

On devra s'abstenir de cueillir des fleurs et des plantes, de couper bois et arbustes.

#### **Le code la route:**

Chaque adhérent devra se conformer à la réglementation du code de la route. L'inobservation des règles de circulation ne pourra, en cas d'accident, entraîner la responsabilité de l'association. La règle générale de circulation adoptée lorsque la randonnée emprunte les routes, est de marcher à droite (en paquets).

#### **Ne nous perdons pas de vue:**

Lors de nos déplacements en voiture, chacun devra veiller à toujours être suivi à vue. Dans le cas contraire, il appartient au véhicule constatant le problème de s'arrêter pour permettre le regroupement. (Cet arrêt peut être accompagné d'un signal vers les véhicules précédents, qui sont tenus d'adopter la même démarche).

Les randonnées pédestres sont soumises aux mêmes règles afin d'éviter les erreurs de parcours.

Il est rappelé que l'organisateur est le seul habilité à guider les participants.

**Frais engagés par les membres de l'association donnant droit à dédommagement** : Les membres de l'association ayant engagés personnellement des frais de déplacement pour le compte de l'association, pourront, s'ils le désirent, en faire don à l'association et bénéficier ainsi de la réduction d'impôt prévue par l'article 200 du CGI (Code Général des Impôts) applicable en ce cas et dont les modalités d'application ont été définies lors du CA du 24 mai 2012.

**Affectation des tâches** : Dans le cas d'une organisation en structure collégiale, le tableau d'affectation des tâches dans le conseil d'administration, est consultable sur le site internet de l'association.

**Règles de vie en groupe** : L'engagement des inscrits au respect des règles de vie lors de randonnées de plusieurs jours, est consultable sur le site internet de l'association.